



Financement de ma formation sanitaire ou sociale

Domaine FAQ : Formation Sanitaire et Social

Catégories : Formation Santé et Social

[Je suis reçu au concours mais je ne trouve pas de financement, jusqu'à quand demander le report de ma formation ?](#)

[A quel moment, la Région apprécie-t-elle la situation des candidats pour l'éligibilité au financement ? au moment de l'inscription au concours, de l'affichage des résultats ou de l'entrée en formation ?](#)

[Je n'ai pas trouvé de financement l'année dernière, qui finance ma formation pour la prochaine entrée en formation ?](#)

[Si je redouble, qui prend en charge ma formation ?](#)

[Qui prend en charge les frais d'inscription au concours ou frais de sélection ?](#)

[Est-il possible de financer mes droits d'inscription ?](#)

[Ma formation est prise en charge par la Région mais je ne dispose d'aucunes ressources / mon allocation de retour à l'emploi s'arrête en cours de formation, de quelles aides puis-je bénéficier ?](#)

[Est-ce que je peux avoir une aide financière pour mes déplacements ?](#)

[Quel est le délai de carence entre deux formations sanitaires ou sociales ?](#)

[Si je change de Région \(mutation en cours de formation\), qui finance ma formation ?](#)

[Je ne réside pas en Normandie et je viens de réussir un concours d'entrée dans un établissement situé sur le territoire normand, la Région peut-elle prendre en charge ma formation ? Sous quelles conditions ?](#)

[Je suis étudiant normand et je souhaite faire ma formation dans une autre région, qui me finance ?](#)

La formation ne me convient pas, est-ce que je peux l'interrompre ? Suis-je redevable de quelque chose ? Quelles démarches dois-je engager auprès de la Région ? Dans quels délais, je peux la reprendre ? Sera-t-elle toujours financée par la Région après mo

La Région finance-t-elle des préparations aux concours d'entrée des écoles de la filière sanitaire et sociale ?

Je suis demandeur d'emploi, je passe mon concours, est-ce que la Région finance ma formation ?

Je suis demandeur d'emploi, qui finance ma formation « Préparation concours » ?

Je suis inscrit(e) à Pôle Emploi, sans emploi et j'ai obtenu le concours d'entrée, qui finance ma formation ?

Je suis demandeur d'emploi et habite hors de la Normandie, est-ce que la Région Normandie peut financer mes études au sein d'un centre de formation normand ?

Je suis salarié du secteur privé, la Région prend-elle en charge ma formation ?

Je suis contractuel de la fonction publique, est ce que la région me finance ma formation ?

Je suis en disponibilité de la Fonction Publique, est-ce que la région peut financer ma formation ?

Suite à mes études d'Infirmier(e) financées par la Région, j'aimerais pouvoir suivre une spécialisation. Qui peut me financer ?

Retour à la FAQ